

Conseil municipal

Jeudi 9 juillet 2026 à 18h30

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet – Salle du Conseil Municipal

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du C.G.C.T

**Délibération n° 2026 / 06 / 01 : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Nomination du secrétaire de séance.**

Madame Audrey JOUBIER a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2026/ 06 / 02 : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026.**

Le Procès-Verbal du conseil Municipal a été adopté à l'unanimité après validation d'une modification demandée suite à une erreur matérielle.

**Délibération n° 2026 / 06 / 03 : 5 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Désignation de 3 représentants municipaux à l'association « One, Two, Three Fort ! ».**

Mesdames Axelle BLASZKA, Murielle MAUFROY et Audrey JOUBIER ont été désignées représentantes municipales au conseil d'administration de l'association « One, Two, Three Fort ! » avec 13 voix pour et 4 voix contre.

**Délibération n° 2026 / 06 / 04 : 5 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par les communes membres.**

Messieurs Thierry NUSS et Mathieu CAUMETTE ont été élus membres titulaires et suppléants de la CLECT avec 13 voix pour et 4 voix contre.

**Délibération n° 2026 / 06 / 05 : 9. AUTRE DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES
DES COMMUNES : Convention de location du Fort du Festival SIMPLESS PARK 2026 – les 28-29 août 2026.**

La convention de location du Fort pour le Festival SIMPLASS PARK a été votée à l'unanimité, pour un montant de location s'élevant à 8 000.00 €.

**Délibération n° 2026 / 06 / 06 : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : Redevance d'Occupation du
Domaine Public (R.O.D.P) GRDF- année 2026.**

La Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2026 d'un montant de 723.00 € a été adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° 2026 / 06 / 07 : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : Révision des tarifs
des services périscolaires : restauration scolaire (cantine) et accueil périscolaire (garderie) à
compter du 1^{er} septembre 2026.**

La révision des tarifs des services périscolaires : restauration scolaire (cantine) et accueil périscolaire (garderie) a été adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026 /06 / 08 : 7 FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Vote de subvention exceptionnelle ANNEE 2026 – projet « jeunes péréen(ne)s ».**

La subvention exceptionnelle de 200 € pour la participation d'une jeune péréenne aux Championnat du monde de BMX 2026 en Australie a été adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 /06 / 09 : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Appel à Projet Fonds Social Européen+ – Conseil Départemental 35 : opération « encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel du chantier d'insertion du FORT SAINT-PERE - Année 2026 ».**

L'appel à projet Fonds Social Européen+ a été adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025 / 06 / 10 : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS : **Création d'une Zone d'Aménagement Différé - Secteur ancienne gare, La Halte et désignation de la commune comme titulaire du droit de préemption urbain.**

La création d'une Zone d'Aménagement Différé a été adopté avec 15 voix pour et 4 voix contre.

Délibération n° 2026 / 06 / 11 : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 ACQUISITIONS : **Transfert et classement dans le domaine public de la voirie et du bassin tampon du lotissement de la Pommeraie.**

Le transfert et classement dans le domaine public de la voirie et du bassin tampon du lotissement de la Pommeraie ont été adoptés à l'unanimité.

Délibération n° 2026 / 06 / 12 : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS **Régularisation de parcelles – délaissé communal cour des Tourterelles – parcelle AB 214.**

La cession de la parcelle AB 214 située cour des Tourterelles aux propriétaires mitoyens a été adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 / 06 / 13 : 2. URBANISME - 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS : **Création de noms de rue.**

La création des noms de rue suivantes : « Rue des Landes Théber », « Route de Cancale » et « Rue de la Ville es Bret » a été adoptée à l'unanimité.

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

